Dimanche, 20 mai 1849. 1re année. N° 65.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	9 — »»
Faits divers	3 - »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 du chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 19 MAI 1849.

MOUVEMENT DE LA COALITION.

Nous avons fait connaître il y a longtemps les plans stratégiques et financiers de la coalition. L'alliance secrète du Piémont avec les puissances du nord et l'entrée des Russes en Autriche n'étaient que des préparatifs de guerre. Le récent manifeste du roi de Prusse en est la déclaration formelle. Une nouvelle campagne contre la révolution vient de s'ouvrir. Les idées et les intérêts qui, lors de la grande révolution française, ont commencé le combat et n'ont jusqu'à présent cessé de lutter se trouvent de nouveau en armes sur le champ de bataille.

Le manifeste du roi de Prusse est une suite logique et fatale de celui de Coblentz. Le roi de Prusse reprend ses anciennes fonctions de chef d'avant-garde de l'armée contre-révolutionnaire. Il va entrer en campagne. Il a déjà donné à ses troupes l'ordre de marcher. Le temps des discussions parlementaires, des négociations entre souverains et les diètes, entre les ministres et les députations de pays et de villes est passé. Le roi de Prusse ne reconnaît plus l'autorité de l'assemblée nationale allemande de Francfort, il l'accuse, il la menace.

Comment expliquer cette colère subite du monarque contre la diète germanique?

Tout le monde sait que la diète germanique s'est réunie à Francfort sur l'invitation formelle de tous les monarques d'Allemagne, que ces monarques l'avaient pendant longtemps appuyée de tout leur pouvoir et s'empressaient d'exécuter ses décisions. Le roi de Prusse lui-même s'armait de la décision de la diète pour détruire la nationalité polonaise du grand-duché de Posen, et lorsqu'on lui faisait des remontrances sur des actes contraires à la justice et attentatoires aux droits consacrés par des traités, il s'excusait humblement en exhibant les ordres de la diète souveraine de Francfort. On avait obtenu dans ce temps-là l'autorisation de la diète pour la guerre dn Danemarck où l'on espérait faire périr les conscrits polonais et ceux des provinces rhénanes. On avait introduit, toujours au nom de la même diète, des troupes hessoises et autrichiennes à Francfort, des troupes bavaroises à Bade, on s'était habilement servi de la diète unitaire pour détruire tous les éléments de la future unité allemande.

La diète acceptait les propositions des monarques avec déférence ; elle les votait, elle les promulguait, elle espérait toujours désarmer le mauvais vouloir des monarques à force de procédés, témoignant d'une grande confiance, pour ne pas dire d'une grande humilité. La diète s'est faite l'instrument des monarques, les monarques la brisent comme désormais inutile. Les députés, choisis par le suffrage universel du Peuple allemand, sont maintenant sommés, par l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et les princes des autres pays allemands de violer le serment qu'ils ont prêté au Peuple en leur qualité de députés; de renoncer à leurs mandats et de redevenir tout simplement ce qu'ils étaient avant la Révolution de février, sujets obéissants de la monarchie et humbles serviteurs de la noblesse allemande.

Il y a lieu de croire que la majorité de la diète imitera l'exemple de l'ancienne Assemblée constituante de la France. Nommée par le Peuple, elle n'obéira qu'au Peuple. Le Peuple est disposé et se prépare de tous côtés à la défendre.

La lutte sera terrible, mais ne pourra pas longtemps durer. Nous savons que les populations allemandes n'ont pas de troupes organisées, qu'il leur manque un centre d'action, nous savons que les rois et les princes d'Allemagne, retirés dans des forteresses imprenables, ou campés au milieu de leurs troupes, peuvent facilement, en combinant leurs efforts, bombarder des villes sans défense et détruire des masses de paysans et de bourgeois mal armés. Mais les masses d'insurgés grossissent chaque jour, le Peuple apprend le métier des armes, les soldats eux-mêmes fraternisent avec lui : ils chassent à coup de fusil leurs officiers et leurs généraux.

C'est là le véritable commencement de la Révolution allemande. La puissance des rois et des princes ne s'appuyait que sur l'armée régulière, commandée par les aristocrates. Les armées régulières de l'Allemagne n'étaient que des matières inertes livrées à l'exploitation des spéculateurs aristocrates. On servait dans l'armée pour avoir de l'avancement et de l'argent. Un petit noble prussien, westphalien ou bavarois, était toujours sûr de devenir officier et faisait les affaires de son monarque pour obtenir un jour de lui une place dans l'administration ou à la cour et une pension de retraite. Aussi, tous les états-majors et tous les corps d'officiers prussiens, autrichiens, wurtembergeois et bavarois sont-ils contre-révolutionnaires par intérêt et par habitude.

Le Peuple d'Allemagne ne pouvait rien faire tant qu'il avait contre lui l'armée régulière, et l'armée, à son tour, ne pouvait se rapprocher du Peuple, à moins de briser l'obstacle aristocratique qui l'en séparait. Les généraux et les officiers, comtes, barons et *yünkers*, une fois chassés des rangs de l'armée, le soldat ne tardera pas à fraterniser avec le paysan.

Ce grand mouvement s'opère déjà. L'armée du duché de Bade s'est déjà débarrassée de ses commandants et de ses états-majors. Deux simples sergents sont appelés au commandement de l'armée allemande, la première qui soit réellement révolutionnaire.

L'exemple des soldats ranimera le courage des représentants de la diète de Francfort. En effet, il ne leur reste qu'à imiter les soldats. Qu'ils cherchent parmi eux leurs chefs. L'occasion est unique. Les ennemis de la Révolution, les réactionnaires de la diète ont pour la plupart quitté Francfort.

Le parti national forme maintenant un tout homogène et compacte. C'est le moment de se décider. La diète a à sa disposition la forteresse et la ville de Rastadt, et pourra y établir sa résidence à l'abri des violences et des intrigues des monarques. Les populations ne demandent pas mieux que de marcher sous la bannière de la diète. Mais il faut que la diète ait le sentiment de sa position, qu'elle sorte de sa vieille routine d'avocasseries et de discussions académiques, qu'elle ne se laisse plus tromper par les illusions du constitutionalisme et de l'unité germanique monarchique, qu'elle ait le courage d'initiative et de responsabilité souveraines.

Ce qui nous fait craindre pour la réussite du mouvement du duché de Bade, c'est qu'on y continue encore d'y parler de la constitution de l'empire. Les hommes qui marchent à la tête du mouvement ne manquent ni d'énergie ni d'habileté, mais malheureusement quelques-uns d'eux ont été députés de la diète. Il leur est difficile de se défaire de leurs systèmes et de leurs théories.

Persécutions contre les Polonais.

Il y avait jadis un peuple d'élite en Orient, très savant et particulièrement béni du ciel : bien que conquis et cruellement dispersé sur toute la terre par les Romains, il a survécu à ses conquérants. Comme une race distincte et une puissance morale il a été durant plusieurs siècles en butte à des persécutions inouïes de la part de tous les peuples *civilisés*, où il cherchait un asile avec ses dieux pénates. Il médita longtemps de s'en venger sur toute l'humanité. Après avoir trouvé que l'or était l'idole des principales nations de la terre, à force de patience, de privations systématiques et de spéculations tantôt loyales, tantôt illicites, il a accaparé l'or, il est devenu le roi du capital, roi des rois, et presque maître de déclarer la guerre à toute l'humanité ! Toute sa puissance est là. Mais le peuple d'Israël, nous le craignons bien, vivra éternellement en étranger sur la terre ; sans pouvoir devenir tout à fait français, polonais, allemand, anglais, belge, il n'existera plus non plus comme nation indépendante.

Dans l'histoire moderne on trouve un seul exemple du démembrement et de la ruine violente d'une grande nation chrétienne. Cette nation s'est vengée autrement sur ses conquérants et elle doit leur survivre : elle sert les peuples contre les rois, et donne l'exemple d'un dévouement sans bornes : elle est devenue le premier champion de la liberté aux acclamations spontanées de tous les peuples, tandis qu'elle n'en voulait être que le soldat le plus fidèle. Tout son avenir est là. Ce n'est que l'amour de l'humanité et des lois divines qui fait vivre à jamais les nations.

Dans l'antiquité, on admirait, on adorait presque l'individu qui se sacrifiait pour la patrie. Le christianisme a fait davantage : il a donné naissance à une nation de vingt millions d'hommes qui à chaque génération se sacrifient comme un individu pour toutes les nations. Eh bien! cet esprit de piété sublime de tout un peuple provoque contre lui des hostilités inexorables. De la part de qui, si ce n'est des ennemis du genre humain, qui ont sacrifié cette nation et sont sans cesse tourmentés par le pressentiment de sa résurrection?

Jetons le voile sur l'histoire des persécutions des Polonais par les trois spoliateurs couronnés : ce serait profaner la sainteté du martyrologe que d'en parler en peu de mots. Parlons de l'actualité.

A la veille de l'intervention russe au-delà des Carpathes, où les Polonais manifestent leur dévouement pour l'indépendance polono-magyare, la persécution contre ce Peuple martyr redouble de rigueur. Cette démence des cours absolutistes ne nous surprend pas le moins du monde; mais ce qui révolte tous les cœurs généreux, c'est que le gouvernement de notre République y prenne une part active.

La *Tribune des Peuples* (n° 54) a informé déjà ses lecteurs que les Polonais résidant à Haguenau et à Wissemberg avaient reçu l'ordre formel de quitter leurs dépôts pour être internés à Marseille, où l'on veut les forcer de s'embarquer pour l'Algérie.

Les journaux de Varsovie, cités dans la *Tribune des Peuples*, n. 55, publiés sous la censure russe, se réjouissent de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, qui refuse les subsides aux réfugiés polonais arrivés en France après la Révolution de Février. En conséquence de cette ordonnance, en dépit du vote de l'Assemblée nationale, un grand nombre de jeunes gens, nés dans cette Pologne, sœur de la France, se trouvent aujourd'hui sans asile, et menacés de mourir d'inanition sur cette terre hospitalière ! Nous recevons une foule de plaintes contre l'arbitraire de la police, qui pourchasse même les Polonais *établis* d'un dépôt à l'autre: de peur d'aggraver leur situation, nous supprimons les noms des victimes. M. Wierzbichi, marié à une Française, qui avait son petit commerce à Paris, vient d'en être expulsé en Angleterre, on ne sait par quelle raison.

Au lieu d'intervenir en faveur de la Pologne, selon la promesse solennelle de l'Assemblée nationale, nous donnons a l'ennemi commun l'exemple de la persécntion contre ses fils valeureux.

La circulaire de l'ex-ministre Faucher, communiquée au gouvernement d'Olmutz, et publiée dans la *Gazette de Vienne*, où il invite ce dernier à ne plus envoyer les réfugiés polonais en France, *parce qu'ils sont dangereux*, dit-il, *pour la tranquillité de ce pays* (sic), cette circulaire est une preuve patente de notre assertion. Le *Nouvelliste du Pays*, publié à Prague, dont nous insérons une citation dans notre bulletin d'aujourd'hui, fait voir comment la camarilla autrichienne sait profiter de la circulaire du ministère français : elle fait piller les biens des Polonais et les expédie en masse, *à ses frais*, au-delà de l'Océan!

Du reste, il n'est pas difficile de donner un démenti formel au ministre qui allègue que le séjour des Polonais en France est dangereux pour la tranquillité de ce pays. Cette expression calomnie un Peuple et en outrage un autre.

Nous défions tout homme loyal de prouver qu'à une époque quelconque les Polonais aient cherché à troubler la paix d'un pays civilisé. Pendant dix-sept ans d'exil, on les a vus constamment se tenir à l'écart des émeutes en France, en Belgique et en Angleterre. C'est en vain que le maréchal Welden et ses semblables les appellent *mercenaires*. Ils ne voulaient prendre de serv ce ni en Espagne, ni en Portugal, ni même en Algérie. Ils étaient insensibles à l'appât du gain et du rang; la nécessité de vivre ne les contraignit point à renier leurs principes; ils préféraient souvent la mort de Caton...

Dépouillés de leur propre indépendance, les Polonais ne veulent combattre que pour affranchir les autres Peuples d'une domination étrangère. C'est là le secret de leur bravoure et en même temps la certitude de la restauration prochaine de leur patrie.

Ils prouvent jusqu'à la dernière évidence qu'ils sont encore utiles même dans leur vie pour ainsi dire posthume, et que par conséquent leur indépendance est nécessaire pour toute l'humanité. Si nos frontières sont tant soit peu menacées, ils voleront pour sûr sous notre drapeau contre l'ennemi commun. Veut-on donc éteindre à jamais la sympathie de ce peuple magnanime pour notre République? La patience de Dieu se lasse parfois, celle des hommes ne peut être éternelle!

Nous conjurons nos confères de la presse de Paris et des départements de nous aider par leur talent à défendre l'émigration polonaise de la persécution du gouvernement. Si la France, ne proteste pas énergiquement contre ses actes, elle devient solidairement responsable pour tout ce qui émane de lui.

La presse démocratique en Allemagne, en Bohême, en Silésie et en Italie, dans les villes bombardées, ne cesse, à ses risques et périls, de défendre les Polonais contre ses ennemis jurés. Serons-nous les derniers dans cette tâche humanitaire et politique à la fois ?

Combien de fois les paroles généreuses de la *Réforme*, du *National* et d'autres journaux républicains sous Louis-Philippe, faisaient vibrer tous les cœurs français et arrêtaient la main sacrilège de nos anciens ministres, dans l'exécution de leurs plans contre ces soldats intrépides de la démocratie ! Parce que nous sommes parvenus à la République, devons-nous donc oublier nos plus intimes amis, nos frères? Ah! nous sommes encore loin d'être assez heureux pour devenir à ce point insouciants.

DERNIÈRES NOUVELLE .

PARIS. — CHANGEMENT DE POLITIQUE. — On nous assure que dans le conseil des ministres qui s'est prolongé cette nuit jusqu'à deux heures du matin, il a été décidé en principe : 1° Une modification ministérielle; 2° Un changement de politique extérieure. On nous affirme que dans ce même conseil on a résolu de sommer l'Autriche, Naples et l'Espagne d'avoir à évacuer les Etats-romains en commençant la retraite vingt-quatre heures après la réception de la sommation, sinon que les hostilités commenceraient.

On nous assure encore que l'ordre a été envoyé, à l'issue de ce conseil, au général Oudinot de transmettre son commandement à un successeur qu'on lui désigne.

Enfin, on nous dit aussi que des ordres les plus pressants viennent d'être envoyés au commandant de l'armée des Alpes de tenir ses troupes prêtes à entrer en campagne.

Malgré les assurances formelles qui nous sont données sur ce changement de politique, malgré le degré de confiance que méritent les personnes qui nous fournissent les renseignements que nous venons de rapporter, il est impossible de croire que le ministère Barrot ait assez le sentiment de la dignité nationale pour qu'il ait le courage d'inaugurer une nouvelle politique. Nous croirons lorsque nous aurons vu, et cependant il est grandement temps d'agir.

Les dernières nouvelles de Florence, à la date du 12 mai, annoncent que les troupes romaines ont remporté, à Valmontone, une nouvelle victoire sur les Napolitains. Ces derniers au nombre de 7,000 après avoir été repoussés et après avoir essuyé de grandes pertes, ont battu en retraite précipitamment.

Nous manquons de correspondances du théâtre même du combat.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS. — Nous connaissons aujourd'hui quelques nouveaux résultats. Les démocrates socialistes ont triomphé dans la Creuse, la Loire, la Corrèze, la Vienne et le Rhône.

On compte généralement que les démocrates socialistes auront plus de deux cent cinquante membres à l'Assamblé legislative. Ce nombre, reuni aux républicains modérés, donnera la grande majorité en faveur de la vraie République.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Civita-Vecchia, 10 mai 1849.

Voici une nouvelle bien étrange : on affirme que Pie IX, persuadé enfin que la grande majorité ne veut pas de son gouvernement, a demandé que toute hostilité contre Rome fût suspendue. M. de Rayneval est arrivé de Gaëte dans la matinée, et il est reparti immédiatement, pour se rendre au camp du général Oudinot, afin, assure-t-on, d'arrêter sa marche sur Rome. Il est certain que les Napolitains sont en pleine retraite, effrayés par les dernières nouvelles de Sicile, où la Révolution est loin d'être terminée. Hier au soir, les soldats du bataillon Melara partirent pour Rome, mais sans armes. On est allé jusqu'à retenir leurs gibernes. Ils furent accompagnés pendant plus de deux milles par toute la population, aux cris de : *Vive la République!* et *Mort à ses ennemis!* Notre gouverneur a été mis en liberté, et l'on remarque, depuis quelque temps, un notable changement dans le ton de l'état-major français à notre égard.

Bastia, 13 mai.

Ce matin nous est arrivé de Livourne encore 416 réfugiés ! Leur nombre s'élève désormais à 1,100 environ. Hier on fusilla à Livourne un aumônier de la garde nationale, appelé Blaggini, ainsi que le commandant..... Aujourd'hui, à 11 heures, on devait fusiller vingt-deux prisonniers. Le jour même de leur entrée, les Autrichiens fusillèrent quarante individus, parmi lesquels un Français, du nom de Jolis. On ne saurait imaginer l'horrible état de la malheureuse ville de Livourne, en proie à une soldatesque altérée de sang et de pillage. Les trois quarts de la population ont quitté la ville. La résistance opposée par le Peuple de Livourne aux 15,000 Autrichiens envoyés contre lui par Radetzki s'est prolongée pendant trente-six heures.

LA VÉRITÉ.

I.

C'est un devoir de dire la vérité même aux gens qui ne veulent pas l'entendre ; la dissimuler serait se rendre complice de leurs fautes, ce serait prendre sa part du compte que l'avenir doit régler avec eux.

Au moment où l'Assemblée constituante va se séparer pour faire place aux nouveaux élus de la nation, nous allons jeter un regard sur son œuvre, sur le ministère qu'elle a soutenu, sur le président de la République qui a accepté la responsabilité de tout ce qu'il a approuvé ou laissé faire.

Dans l'examen impartial que nous entreprenons nous ne nous préoccuperons ni des idées, ni des hommes à qui nous nous adresserons; nous ne verrons que les actes, et nous marcherons droit au but. Nous laissons aux partis officiels cette devise: *Que toute vérité n'est pas bonne à dire*; notre parti à nous c'est celui du juste; c'est-à-dire que nous voulons laisser au Peuple la plénitude de sa souveraineté nationale.

Notre mission, n'est pas d'exciter les passions populaires; nous voulons seulement dire au Peuple : Voici ce qui doit être, voilà ce qui existe.

Si nous parvenons à convaincre le Peuple de la mauvaise situation dans laquelle l'ont placé ses gouvernants, nous croirons avoir plus fait que si nous l'avions entrainé dans la rue, plus que si nous l'a-

vions amené à renverser un état de choses mauvais, pour le laisser ensuite au milieu de sa victoire, sans savoir ce qu'il doit faire.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

C'est à l'Assemblée nationale que nous donnons la plus grande part de responsabilité, nous la considérons comme plus coupable que le pouvoir exécutif, car c'est l'aveugle complaisance de nos représentants qui lui a tracé sa route, c'est la majorité orléano-légitimiste qui a causé notre déplorable situation ; si la chambre eût flétri les mesures anti-nationales des ministres, si elle eût condamné les coupables manœuvres de ces hommes qui n'ont jamais tendu qu'à pousser le pays hors de sa ligne naturelle, si elle ne les eût pas absous et même glorifiés de leur conduite en Italie, auraient-ils osé braver la volonté du pays exprimée par la bouche de ses représentants?

La manifestation du 15 mai, les affaires de juin, sont le résultat de la conduite de l'Assemblée. Pour en trouver la cause, elle n'avait pas besoin d'établir en quelque sorte une espèce d'inquisition : elle n'avait qu'à scruter ses actions. Le Peuple voulait une satisfaction, la lui avait-elle donnée?

La Révolution de Février a voulu la France régénérée et grande, a-t-elle atteint ce but? Nous en laissons nos lecteurs juges. L'Assemblée a été comme le pilote qui devait nous conduire au port, où nous a-t-elle amenés? Nous ne croyons pas que personne réponde : Où nous voulions arriver.

En effet, pour les libéraux, l'Assemblée a été anti-républicaine; pour les hommes du passé, elle n'a pas été assez réactionnaire. Elle a donné cet exemple sans précédent dans l'histoire, d'une Assemblée composée d'éléments hétérogènes qui n'a su se rallier à aucun principe, et qui a souvent détruit le lendemain ce qu'elle avait élevé la veille. Elle n'a pas su se séparer des traditions anciennes, elle n'a fait que continuer l'ancienne chambre des députés : nous y retrouvons les mêmes rivalités, les mêmes sentiments mesquins, et nous ne pouvons citer une seule résolution généreuse.

Dans cette chambre les différents ministères, surtout dans ces derniers temps, ont eu des majorités à leur dévotion, comme en auraient eues MM. Guizot et Duchâtel; ils ont eu aussi quelquefois une opposition quand même ; il est vrai de dire que souvent elle a été motivée.

La seule préoccupation de nos réprésentants a été de se diviser en *droite*, *centre* et *gauche*, à établir une ligne de démarcation infranchissable pour chaque opinion, comme si tous les représentants n'avaient pas été élus dans un même but, comme s'ils n'avaient pas obtenu la même confiance.

La droite s'est toujours crue obligée de repousser ce qui venait de la Montagne, la Montagne de voter contre la droite, et pour en trouver la raison nous n'avons qu'à penser aux principes adoptés par les deux fractions les plus importantes de la chambre et à la devise qui les dépeint.

Les représentants de la droite ont dit: Nous sommes *conservateurs*, c'est-à-dire nous sommes les hommes du *passé*; les Montagnards ont dit: Nous sommes *démolisseurs*, c'est-a-dire nous sommes les hommes de l'avenir. Or, le passé et l'avenir sont inconciliables, et les conservateurs se trouvant les plus nombreux ont étouffé tout élan, toute aspiration généreuse. Ils n'ont pas compris que pour conserver une partie il fallait sacrifier l'autre; de sorte qu'ils perdront le tout.

Les idées nationales s'étaient donc réfugiées dans le parti montagnard; si ce parti avait toujours compris sa mission, nul doute que le côté adverse, effrayé de ses victoires, n'eût quelquefois reculé devant leurs conséquences. Mais en presque toutes circonstances la Montagne a manqué de vigueur; on l'a vue faiblir au moment de remporter la victoire.

Nul parti de la Chambre ne peut donc se croire exempt de reproches. Nous verrons prochainement les conséquences qui ont résulté de leurs fautes, comment le ministère a cru pouvoir sans danger sortir de la politique nationale, et comment le président de la République lui-même est tombé dans les errements dont il n'a pas su se garder.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle :

1° Une loi qui approuve les traités conclus avec les Républiques de Guatemala et de Costa-Rica.

2° Le traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu à Guatemala, le 8 mars 1848, entre la France et la République de Guatemala.

3° Une convention d'acco sion, signée le 12 mars 1848, de l'Etat de Costa-Rica, au traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu, le 8 du même mois, entre la France et la République de Guatemala.

4° Une loi relative à un crédit supplémentaire de 390 mille francs pour les remboursements effectués sur le produit du travail des détenus pendant l'année 1848.

5° Une loi relative à la fixation du budget des dépenses du ministre de la guerre (exercice 1849).

6° Une loi relative à un échange d'immeubles entre l'Etat et M. d'Angeville.

7° Une loi qui autorise la ville du Mans à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement.

8° Un arrêté du président de la République qui prononce que la société anonyme autorisée par ordonnance du 11 février 1820, et qui existe aujourd'hui sous le titre de *la Nationale, compagnie d'assurances à primes contre l'incendie*, est prorogée pour une nouvelle période de 50 ans à partir du 11 février.

Séance de l'Assemblée.

La grande défaite commencée par le vote d'hier a continué aujourd'hui à l'Assemblée. La loi sur le timbre des billets de commerce a été ajournée. Les représentants ont compris que la Législative aurait le temps d'éluder et de discuter cette question toute secondaire.

L'ordre du jour appelait la discussion sur le double commandement confié au général Changarnier, discussion que le ministère avait essayé de renvoyer devant la nouvelle Assemblée.

M. le président du conseil a trouvé que dans la situation actuelle de la société, en présence des dangers qui la menacent, on ne pouvait placer entre les mains d'un dictateur militaire une trop grande quantité de pouvoirs extraordinaires; que c'était une discussion posthume ressemblant à celles que soulèvent encore certains avocats après jugement rendu.

Singuliers hommes d'État que les nôtres, ou plutôt que ceux qui dirigent les affaires de la France. A les entendre, on les croirait appelés à pacifier, avec une bande de moutons, une armée de loups.

M. Crémieux a répondu en quelques mots énergiques à M. Barrot, il a démontré avec la plus grande clarté que jamais la France n'avait été plus calme et qu'aucun motif ne militait en faveur de cette prolongation illégale de commandement accordée jadis sous l'impression de la peur.

M. Perrée a cru que sa présence à la tribune pourrait expliquer les contradictions de ses votes, il a du s'apercevoir, au murmure de l'Assemblée, qu'elle comprenait peu que l'on votât alternativement pour ou contre sur une même question.

Enfin M. Grévy, le rapporteur de la commission, a fait justice de toutes les arguties élaborées contre le rapport; il a posé la question en termes d'une clarté remarquable, faisant comprendre que le danger n'était pas dans la rue, mais bien dans la position faite à un général par le ministère, position tellement élevée, qu'il ne pouvait plus la couvrir de sa responsabilité. M. Grévy est un des orateurs les plus distingués de l'Assemblée; il y a chez lui un dédain véritable et bien senti des petites choses et des petits moyens : toutes les questions qu'il a traitées jusqu'à ce jour l'ont généralement été à un point de vue large, au point de vue des principes de la démocratie.

M. Lacrosse, après M. Grévy, est venu réciter à la tribune un discours qui, sans contredit, aurait été fort bon en tête des ordonnances de Charles X, au mois de juillet 1830; certes, MM. de Polignac et de Peyronnet n'auraient rien à désavouer dans les paroles prononcées par M. le ministre de l'intérieur par intérim. En l'écoutant, nous pouvions nous croire revenus au bon temps de la monarchie du droit divin. Pour M. Lacrosse, depuis 1832, le républicanisme a fait de déplorables progrès.

Quelques mots de M. Grévy ont fait tomber cet échafaudage de théories anti-républicaines, puis M. Barrot est remonté à la tribune faisant appel à tous les fantômes de la peur, aux sociétés secrètes, aux dangers de la société ; il a évoqué la sanglante fantasmagorie du passé sans parvenir à émouvoir l'Assemblée. Il s'est mis en cause personnellement en appelant de l'outrage qu'on lui faisait en le rendant complice d'un complot militaire contre la République. Nous constaterons avec le plus grand plaisir que de toutes parts on a crié à M. Barrot qu'il ne s'agissait pas de lui, mais des pouvoirs confiés à M. Changarnier, qu'en outre il avait beaucoup trop abusé de la peur pour que l'Assemblée pût encore le croire sur parole.

M. Grandin est venu corroborer ce qu'avait annoncé M. Barrot, à savoir que ces jours derniers Paris avait été menacé d'un grand danger, et ce danger, selon M. Grandin, était qu'*avant-hier pendant la nuit on devait envahir l'Assemblée*. Cette phrase, que nous donnons textuellement, sera sans doute rectifiée au *Moniteur*, mais dépeindre les rires homériques de l'Assemblée à cette phrase, serait chose par trop difficile.

Les cris aux voix! aux voix! interrompent M. Grandin et l'empêchent de lire un article du *Peuple*. Pourtant nous entendons l'orateur terminer par ces mots : Dans cette affaire, il ne s'agit pas de légalité, mais de savoir si vous voulez l'ordre ou le désordre.

L'Assemblée a dignement répondu aux monarchistes, 293 voix contre 210 ont laissé le ministère en pleine défaite. La Constituante a voulu par ce vote tout politique prévenir la Législative contre ces terreurs continuellement exploitées par les ministres dès qu'ils avaient à se faire pardonner quelques flagrantes illégalités, quelques mesures arbitraires, cherchant à remener la France sous le régime du bon plaisir.

La leçon, nous en sommes certains, ne sera pas perdue.

Après ce vote, l'Assemblée a été saisie d'une proposition tendant à ce qu'elle abrégeât de trois jours la durée de son mandat, pour réparations à faire à la salle. Le ministère, effrayé des derniers votes, et voulant éviter de nouvelles interpellations sur l'Italie, l'Autriche et la Russie, avait probablement suggéré cette idée à M. Lebreton. Les représentants ont été peu sensibles à cette sollicitude du général questeur.

MM. Sarrans et Flocon ont parfaitement établi qu'il était impossible à l'Assemblée d'abandonner la direction des affaires lorsque toutes les puissances européennes étaient en guerre et que le ministère actuel inspirait de trop légitimes défiances pour qu'on lui laissât sans contrôle la défense des intérêts de la France.

Ces observations pleines de justesse ont eu tout le succès qu'on devait en attendre, il n'y aura pas d'interrègne pour la souveraineté nationale.

Comités et commissions.

Ce matin les bureaux ont nommé une commission pour l'examen de la proposition relative à l'établissement d'un impôt sur les voitures.

Voici les noms des commissaires choisis :

MM. Forel, Arnaud (de l'Ariège), Dabraux, Bonnin, Tourret, Leroux E., Aubry, Crémieux, Gloxin, Dusolier, Druet-des-Vaux, Ceyras.

Les quatrième, septième et douzième n'ont point encore élu leurs commissaires.

Les bureaux ont également procédé à la formation de la commission de l'examen de la proposition de M. le général Cavaignac, sur la translation des cendres de Carnot de Magdbourg en France.

Les commissaires nommés sont :

MM. Girard, Mispoulat, Gouin, Isambert, Bertholon, Dumont, Dubois (Amable), Reboul-Costé, Clément, Arago (Etienne), Tassel, Etienne, Menand.

Les quatrième, septième et douzième n'ont point non plus fait connaître le ré ultat de leur scrutin.

La réunion de la rue de Poitiers a perdu tous ses hommes les plus éminents. Duvergier de Hauranne, Léon de Malleville, de Heeckeren, Grangier, n'ont pas été réélus.

M. de Lamartine est affecté au plus haut point de sa chute. Il espérait être élu sinon à Paris, du moins dans la Saône-et-Loire. Il a dit, assure-t-on, à un de ses amis « Je demande une petite place soit à la tribune, soit sur l'échafaud, soit devant la barricade.»

Dans l'adversité comme dans la prospérité, M. de Lamartine est toujours le meme homme: « Des mots, des mots, des mots. » Voilà tout ce qu'il sait faire.

La droite a eu aujourd'hui recours à son procédé d'abstention dont nous l'avons vu déjà faire usage dans la discussion des fameuses dépêches Faucher. Tout le monde se souvient que pendant quelques moments, grâce à cette tactique honnête, on a pu craindre que, faute d'un nombre suffisant de votants, M. le ministre Faucher échappât au blâme sévère que méritait sa conduite.

La droite donc, dans la séance, à laquelle nous venons d'assister, pressentant que, malgré son opposition *directe et active*, elle ne sauverait pas son général de prédilection de l'application de la loi, s'est décidée, en masse, à ne pas concourir au vote. Un des plus ardents à assurer l'exécution de ce brave complot, ç'a été assurément M. le général Baraguay d'Hilliers, qui, placé en tête du groupe récalcitrant, s'évertuait à attirer l'attention de tout le monde par des gestes, des démonstrations qui ne s'accordent guère avec l'idée qu'on pourrait se faire de la gravité de ce représentant.

Nous avons même eu peur un instant que ces espiégleries, plus convenables dans un collégien que de la part d'un homme de l'âge de M. le général Baraguay-d'Hililers, ne fissent dégénérer en une grave dispute un colloque engagé entre lui et un de ses collègues, qui lui adressait à cet égard de très vives remontrances.

Le résultat de l'abstention dont nous parlons n'a pas été plus heureux aujourd'hui qu'au jour que nous venons de rappeler. On a pu réunir 503 votants, qui ont donné, en dépit de MM. Baraguay-d'Hilliers et consorts, une majorité de 83 voix contre le *cumul Changarnier*.

Bulletin électoral.

BOUCHES-DU-RHONE.

MM. Reybaud (Louis), Berryer, Sauvaire-Barthélemy, Changarnier, de Laboulie, Poujoulat, Mérentié, Fournier, Pascal (Frédéric).

CANTAL.

MM. Parrieu, Murat-Sistrière, Richard, Teillard-Laterrière, Durieu.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

MM. Dufaure, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Bugeaud, Baroche, Chasseloup-Laubat, N. Bonaparte, Montholon, Laborde, Vast-Vimeux, de Nagle.

COTE-D'OR.

MM. Mauguin, colonel Vaudrey, Maréchal, Benoît Champy, Chaper, Noblet, Joigneaux, James Demontry.

COTES-DU-NORD.

MM. de Treveneuc, Le Gorrec, de Botmillion, Charnes, Denis, de Cuverville, Dépasse, Lenormand Dessales, Thieullin, Bigrel, Leconte, de Montalembert, Dieuleveut.

EURE-ET-LOIR.

MM. le général Lebreton, Ney de la Moskowa, Noël Parfait, Barthélemy, Subervie, Desmousseaux de Givré.

GIRONDE.

MM. Richier, Hubert-Delisle, Lainé (vice-amiral), Desèze, Hovyn-Tranchère, Denjoy, Alphonse Grouchy, Molé, Lopez-Dubec, Journu, de La Grange, Ravez (père), Collas.

ILLE-ET-VILAINE.

MM. de Fresneau, de Kerdrel, d'Andigné, Pongérard, Postel, Armant de Melun, Querhoënt, Lafosse, Caillet du Tertre, Henri de Serre, de Kermarec, Lariboissière.

LANDES.

MM. Victor Lefranc, Pascal Duprat, de Dampierre, Frédéric Bastiat, Turpin, François Marrast.

LOIRE.

MM. Chevassieu (Laurent), Callet, Levet (Henri), Bernard (Martin), Heurtier, Sain, Beaume (Eugène), Fialin de Persigny, Duché.

LOIRE-INFÉRIEURE.

MM. de Sesmaisons, Ferdinand Favre, Desmars, de Granville, de la Rochette, Camus de la Guibourgères, Betting de Lancastel, Favreau, Gicquiau, Charles de Coilin, Chauvin.

MORBIHAN.

MM. Dahirel, Harcouët de Saint-Georges, de Larochejaquelein, Monnier (prêtre), Parisis (évêque), Crespel de la Touche, de Kéridec, de Pioger, Le Crom (prêtre), Alfred Nettement.

MOSELLE.

MM. Ney de la Moskowa, Ladoucette, du Coetlosquet, de Wendel, Achard, Sonis, de Salis, de Faultrier, d'Hunolstein.

NIÈVRE.

MM. Gambon, Miot, Piat, Rochut, Rouet, Malardier, Dupin aîné.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

MM. François Arago, Emmanuel Arago, P. Lefranc, Guiter.

RHONE.

MM. Benoît, Chanay, Commissaire, sous-officier de chasseurs; Morellet, avocat; Doutre, Faure, coutelier; Fond, coutelier; Greppo, Mathieu, Pelletier, Raspail, médecin.

HAUTE-SAONE.

MM. de Grammont, Dufournel, Lelut, Millotte, Signard, Huguenin, de Versigny.

SEINE-ET-OISE.

MM. Changarnier, d'Albert de Luynes, Remilly, Barthélemy Saint-Hilaire, Flandin, Lepelletier d'Aunay, Victor Pigeon, Darblay, Barre, Hernoux.

SOMME.

MM. de Beaumont, Créton, Porion, Changarnier, Labordère, de Fourment, Dompierre d'Hornoy, Lefèvre de Grosriez, de Lagrené, Morel Cornet, Amable Dubois, Randoing.

TARN-ET GARONNE.

MM. Janvier, l'abbé Cazalès, Constant Tournier, Delbrel, Détours.

VAUCLUSE.

MM. Bourbousson, Granier, d'Olivier, de Bernardy, Léo de Laborde.

VIENNE.

MM. Junyen, Proa, Hennecart, Laurenceau, Chazaud, Antoine Pervinquière.

VIENNE (HAUTE-).

MM. Corali, Bac, Frichon, Dussoubs-Caston, Michel (de Bourges), La Claudure, Daniel Lamazière.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 17 mai 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	208,286,645	09
Numeroire dans les succursales	130,133,707	»
Effets échus hier à recouvrer ce jour	286,927	97
Portefeuille de Paris, dont 13,534,971 fr. 35 c. provenant des succursales	45,293,312	30
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	77,675,705	26
Avances sur lingots et monnaies	12,775,100	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1,587,680	»
Avances sur effets publics français	25,660,692	45
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,470,837	»
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	1,000,000	»
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000	»
Prêt au département de la Seine	3,000,000	»
Rentes de la réserve	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles	42,581,488	13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000	»
Immeubles des succursales	2,288,928	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000	»
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes	230,000	»
Effets en souffrance à la Banque	6,269,291	98
Effets en souffrance dans les succursales	3,789,029	»
Dépenses d'administration de la Banque	486,148	74
Dépenses d'administration des succursal.	388,779	»
Divers	935,218	04
	692,119,031	35

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	»
Capital des nouvelles succursales	23,350,000	»
Réserve de la Banque	10,000,000	»
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750	»
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation de la Banque	381,866,000	»
Billets au porteur en circulation des succursales	26,612,925	»
Billets à ordre	1,215,152	»
Compte courant du trésor, créditeur	32,425,562	11
Comptes courants	89,277,493	02
Comptes courants dans les succursales	30,150,096	»
Récépissés payables à vue	3,873,300	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	1,225,579	»
Traites des succursales à payer par la Banque	6,230,600	84
Traites de la Banqne à payer par les succursales	4,246,211	»
Dividendes à payer	219,527	25
Liquidation du comptoir d'Alger	196,472	41
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,474,901	09
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1,768,210	»
Réescompte du dernier semestre	246,109	85
Réescompte du dernier semestre dans les succursales	460,661	»
Divers	399,480	73
	692,119,031	35

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

D'ARGOUT.

ITALIE.

Piémont. — NICE, 14 *mai*. — L'*Echo des Alpes maritimes* examine le programme de M. Azeglio, nouveau président du conseil. « Si nous ne savions pas, dit-il, que M. Azeglio a payé de sa personne dans la campagne de 1848, si nous ne savions pas qu'il est un des soldats de Goïto et de Peschiera, nous le prendrions pour un Epiménide qui vient de se réveiller sans avoir la plus légère notion des événements qui se sont accomplis. Il ne se doute pas le moins du monde des embarras pécuniaires du Piémont; il ne connaît aucune des difficultés qui l'ont jeté loin de la voie légale...

Si M. d'Azeglio ne veut pas courir aux armes, s'il n'a pas trouvé une mine d'or, si enfin il ne veut ni se battre ni payer, comment prétend-il échapper au déshonneur? »

—Le *National savoisien* fait observer, avec juste raison, que le sort de l'Europe peut dépendre de la politique adoptée en France par la nouvelle Assemblée qui va sortir du suffrage universel. Rétrograde, elle entraîne avec elle dans la réaction tous les gouvernements européens; libérale, elle fera triompher jusqu'aux frontières russes les principes de la démocratie.

TURIN, 15 *mai*. — La *Democrazia italiana* subit son cinquième procès. Le numéro du 14 mai a été supprimé par ordre minis ériel.

— Le général Romarino a inséré dans la *Concordia* du 15 la réclamation suivante :

« Je vois avec surprise qu'un journal, la *Nazione*, et que d'autres journaux ont répété, que j'avais demandé le général de division pour lui faire des communications. Je donne le démenti le plus formel à la susdite assertion, et j'affirme n'avoir demandé qui que ce soit depuis mon arrestation, n'ayant aucune communication à faire.

» De la citadelle, le 12 mai 1849. »

— On lit dans un journal ministériel de Turin les lignes suivantes, écrites avec un sangfroid très remarquable :

« A Livourne on fusille tous les chefs qui n'ont pas pu s'échapper. Du reste, on laisse les habitants fort tranquilles. »

Il faut noter que 3,000 Piémontais figurent dans le corps d'armée du général d'Aspre.

GÊNES, 13 *mai*. — L'avocat Emmanuel Celesia occupait à Gênes l'emploi d'avocat des Pauvres. Nul n'était plus digne que lui de remplir un pareil office. Poète et par conséquent peu soucieux de fortune, le temps que lui laissaient ses clients, il le consacrait à chanter la liberté et l'indépendance de sa patrie. Mais l'Italie a t-elle droit à la liberté, à l'indépendance? Et pour l'Italien existe-t-il une patrie? Il ne faut donc pas s'étonner de la destitution de M. Celesia ; le patriotisme n'est plus de mise en Piémont.

Le corps du génie lombard, auquel on semblait d'abord vouloir conserver son organisation, est menacé d'être dissous. On met les soldats et les officiers dans cette alternative de quitter le pays, ou de se laisser fondre dans d'autres corps.

— Nous lisons dans le *Censore* de Gênes

La puissance autrichienne en Italie telle qu'elle est maintenant constituée ne peut qu'enlever toute indépendance aux Etats italiens. A l'époque où l'Autriche ne possédait que le duché de Milan, d'un côté, la République de Venise et de l'autre le roi de Sardaigne, limitaient son influence dans la Péninsule. La situation est bien différente aujourd'hui. L'Autriche, maîtresse de la Lombardie et de Venise, pèse de toutes ses forces sur les petits états indépendants de l'Italie, et jamais le Piémont ne pourra être libre, tant que se maintiendra cet état de choses.

Lombardie. — MILAN. — Nous avons ici fort peu de troupes. Quelques jeunes émigrés qui sont rentrés imprudemment ont été dès leur arrivée incorporés dans les régiments. On parle de faire une levée de dix-huit à trente-cinq ans. On cache toutes les nouvelles de la Hongrie, mais il ne manque pas de gens qui les répandent. Notre cité est un désert, c'est à faire pitié. Il n'y a pas une seule famille qui n'ait quelque perte à déplorer. La soldatesque est moins insolente ou semble vouloir renoncer au système de la terreur, mais il ne faut pas s'y fier.

Toscane. — FLORENCE, 12 *mai*. — Nous avons appris de source certaine que l'Autriche demande son abdication au grand-duc de Toscane, lequel, à dire vrai, ne paraît pas disposé à satisfaire les vues de l'Autriche. On mettrait à la place du grand du une régence composée de la femme de Léopold et d'un commissaire autrichien.

Le colonel Poniatowski, commandant provisoire de la garde nationale, a réuni tous les officiers pour s'entendre sur l'ordre du service.

Dans cette réunion, il a été proposé d'envoyer une députation au grand-duc pour protester contre l'entrée des Autrichiens à Florence.

Le comte Serristori, commissaire extraordinaire, a déclaré que, quant à présent, rien ne lui ferait supposer que les troupes étrangères qui se sont *introduites* en Toscane doivent marcher sur Florence, et que, quant à lui, il fera tous ses efforts pour empêche cet événement. (*Nazionale.*)

LIVOURNE, 14 *mai*. — Après deux jours d'un combat acharné, les Autrichiens sont entrés à Livourne. Les Livournais se sont battus bravement ; mais ils ont dû céder au nombre et aux Autrichiens qui, pour le malheur de l'Italie, ne sont que trop nombreux.

Les troupes croates sont entrées aujourd'hui. Elles ont déjà commis toutes sortes d'excès et de cruautés. (*Idem.*)

République romaine. — ROME, 10 *mai*. — La ville jouit d'un ordre et d'une tranquillité parfaite. On poursuit les travaux de défense au milieu de chants guerriers. Les Français et les Napolitains n'ont pas quitté leurs positions et nos troupes sont toujours à leur poste. Lorsque l'on a appris que les Autrichiens marchaient sur Ferrare l'enthousiasme n'a fait que redoubler et les Romains ont juré de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour repousser tout ennemi.

FERRARE, 7 *mai*. — Les Autrichiens sont arrivés à Ferrare au nombre de 2,500. Le général Thuun a signifié à la municipalité d'avoir à reconnaître le gouvernement du pape en exigeant en même temps qu'il fût envoyé une députation au commissaire de Pie IX qui se trouve auprès du général Wimpfen à Bologne. La municipalité s'est refusée avec beaucoup de fermeté à cet acte de soumission et n'a pas voulu davantage faire afficher une proclamation adressée par le commissaire papal aux quatre légations pour les inviter à se soumettre.

— Nous avons donné dans notre numéro d'hier des détails sur l'attaque de Bologne, qui allaient jusqu'au 8, une heure après midi. Nous prenons dans le journal *Il nove Febbraio* les détails suivants :

BOLOGNE, 8 *mai à midi*. — L'artillerie de la garde nationale est à la Montagnola et à toutes les portes ; elle fait des prodiges de valeur.

Une colonne ennemie prend la route des collines.

La défense ne se ralentit sur aucun point. On envoie des renforts de troupes de la ligne aux portes qui sont attaquées.

La réserve est au palais.

4 heures — La canonnade continue. Les hauteurs *Dell' Osservanza* et de la *Villa Aldini* sont au pouvoir des Autrichiens, qui de là lancent sur nous une pluie de bombes et de fusées incendiaires. Les pompiers courent de tous les côtés pour éteindre les incendies.

Le combat a cessé une heure après la nuit. La municipalité envoya deux parlementaires, Alberi et Aldovrandi, au général ennemi. Trève Jusqu'à demain midi. La population est décidée à n'accepter aucune capitulation.

9 mai. — La garde nationale et le peuple n'ont pas abandonné un instant leur poste. Le tocsin a sonné toute la nuit, et la troupe est toujours sous les armes. Le Peuple ne cesse de crier aux armes, et les soldats brûlent d'en venir aux mains. On ne connaît pas les forces dont l'ennemi peut disposer. Les bruits qui courent sont contradictoires. Du reste, on est très indifférent à cet égard, et on pense moins à compter l'ennemi qu'à le combattre et à le détruire.

La trève a été observée jusqu'à l'heure convenue. Au premier coup de midi l'ennemi des hauteurs qu'il occupe fait tomber sur nous une grêle de projectiles.

De la Zucca hors de la porte Galliera le canon ennemi bat la Montagnola.

Le 4e de ligne occupe les positions de Galliera et St-Mamolo.

Les carabiniers, les douaniers, le dépôt du 3e léger, les étudians, la légion des émigrés, et le peuple gardent les points attaqués. Les dragons rendent de grands services.

3 heures. — L'ennemi se présente à St-Michel.

Le couvent de l'Annonciade est occupé par les Autrichiens. Des fenêtres et du haut du clocher ils font feu sur les nôtres.

L'attaque est soutenue vigoureusement par le 4e de ligne qui parvient, non sans essuyer beaucoup de pertes, à déloger les Autrichiens. L'artillerie de la garde nationale a bien secondé cette attaque. Le combat a cessé vers les six heures.

La ville a été illuminée comme dans la nuit précédente. La musique du 4e de ligne rangée autour de l'arbre de la liberté encourageait les combattants. Bien qu'accablés par la fatigue et le sommeil, nos défenseurs sont toujours restés sous les armes. L'ordre et l'harmonie règnent dans la ville.

10 mai. — L'enthousiasme est à son comble. Le peuple et la troupe se disposent bravement à repousser les attaques de l'Autrichien.

L'ennemi s'est retiré à San-Michele ; il a pris position sur les hauteurs de l'Osservanza et de Villa-Aldini. Il a tourné la ville du côté de la porte Castiglione, de la porte Maggiore et de celle de San-Donato.

Deux heures. De la tour de l'Observatoire.— Incendie sur trois points, al Piombo, à San-Stefano et à Barracano. Une attaque a été dirigée sur la porte San-Donato ; elle cesse.

Quatre heures trois quarts. — De la tour Degli-Asinelli, on aperçoit quelques détachements du côté de Porta-Maggiore, sans pouvoir distinguer si ce sont des ennemis ou des troupes qui marchent à notre secours.

Entre les portes San-Manuelo et le pont de l'Arche, sous les murs de la ville, l'ennemi dirige une forte attaque ; chacun conserve sa position.

Une autre attaque commence entre les portes San Mamolo et Saragozza. L'ennemi est posté au couvent de l'Annonciade et dans le bourg qui est auprès.

L'Autrichien se sert des moyens les plus odieux pour faire répandre parmi nous des nouvelles alarmantes, qui ne sont accueillies qu'avec mépris.

La journée est bonne pour nous. La nuit qui survient ne sera pas une nuit de repos. Nous aurons à nous tenir constamment sur nos gardes. L'ennemi médite un assaut général. Nous saurons le repousser.

11 mai, une heure. — L'ennemi se renferme dans ses positions et ne paraît pas disposé à nous attaquer. Notre artillerie fait quelques décharges et essaie de détruire les travaux de défense des Autrichiens. La ville est plus que jamais décidée à résister, et le peuple n'attend que le moment de repousser une nouvelle attaque. On attend l'arrivée de 2,000 Romagnols. Partout règne l'ordre le plus parfait.

Sicile.—Nous n'avons encore aucun détail sur le soulèvement de la Sicile. Ce que nous pouvons dire seulement c'est que la commission Palermitaine envoyée à Filangieri n'a pu parvenir à rencontrer le général. Elle s'est d'abord rendue à Messine, et de là à Catane, courant tout le long de la côte pour être admise à l'honneur de présenter à Filangieri la soumission de Palerme, mais le rusé napolitain a su éviter cette visite. Il n'en a pas moins obtenu un résultat fort important, celui de prouver à toute l'île que Palerme courait après lui pour offrir sa soumission, ce qui, on le pense bien, a produit un assez triste effet à Messine et à Catane qui ont fait tant de sacrifices pour l'indépendance sicilienne.

Le retour de la commission et l'humiliation qu'elle avait subie ont blessé l'orgueil palermitain, et c'est à cette cause que l'on attribue le soulèvement de cette capitale. D'après les dernières nouvelles, les troupes napolitaines entourent Palerme. Scordato qui est à la tête du mouvement s'oppose à leur entrée. La réaction contre ceux qui ont proposé la soumission est très-vive, on ne veut plus entendre parler d'amnistie, et l'on demande la guerre à grands cris. Deux mille Anglais sont débarqués pour protéger les sujets britanniques. Nous ne pouvons pas prédire quelles seront les suites de ce mouvement, tous les hommes d'action ayant quitté la Sicile et se trouvant à Marseille ou à Malte.

SUISSE.

BERNE, 17 *mai*.—Le conseil des États a examiné la question des capitulations militaires. M. Jeanrenaud Besson (Neuchatel) s'est élevé contre ces contrats hideux qui lient des générations entières au profit du despotisme, et qui blessent non seulement l'honneur national et la neutralité de la Suisse, comme le dit avec raison M. Jeanrenaud, mais qui portent atteinte à la morale publique, en ce qu'ils corrompent profondément le sens moral des Suisses qui servent sous les drapeaux des rois. — « On dit, s'est écrié M. Carteret, de Genève, que nous n'avons pas le droit de rappeler les capitulations, car elles ont été conclues par nos ancêtres !... Un père, par un serment, s'engage à faire faire une action infâme à son fils ; ce fils doit-il tenir le serment de son père ? Non. Ces capitulations ne sont pas de nous : nous avons le droit de les déchirer. Déchirons les pour notre bonheur et pour celui de tous les Peuples libres. » Malgré ces éloquents appels à l'honneur et à la dignité nationale faits par ces deux honorables citoyens et plusieurs autres membres du conseil, toutes les propositions ont été rejetées, et le conseil a passé à l'ordre du jour sur cette grande question.

POLOGNE.

CRACOVIE, 11 *mai*.—Les troupes russes nous arrivent tous les jours. Avant-hier c'étaient huit escadrons de lanciers et un régiment de hussards que nous avons vus arriver. Déjà 30,000 Russes au moins ont passé par Cracovie. Jusqu présent ils ne sont pas encore entrés en Hongrie. Ils s'arrêtent tous près de Jordanow, en Galicie, où ils occupent un grand camp à deux milles des avant-postes hongrois. D'après d'autres rapports, leur avant-garde se trouverait à Sandec. On dit que leur cavalerie a beaucoup souffert dans marche à travers les montagnes.

BRODY, 9 *mai*.—Les Russes sont entrés hier dans notre ville au milieu d'une grande affluence de notre population commerçante, qui se pressait à leur arrivée, non par sympathie, mais par curiosité. Quelques femmes d'officiers autrichiens qui occupaient un balcon étaient les seules qui jouissaient des *vivats* à l'approche d'un régiment de lanciers. Le corps entier qui doit nous arriver compte 26,000 hommes. La première conséquence de l'intervention des russes est une cherté excessive des vivres. On dit que 8 millions de roubles argent, en pièces d'impériales, sont arrivés à Radziwilow pour l'entretien des troupes russes. L'état-major se trouve déjà ici. Le général Sass est le commandant du corps ; la plupart des officiers sont des Polonais, ou des Allemands des provinces de la Baltique. Le corps entier passera par Brody par division.

D'autres corps russes entrent en Gallicie par Tarnopole, Tomaszow. Léopol recevra une garnison russe très considérable. La sympathie des Polonais pour les Hongrois va en augmentant ; beaucoup de jeunes gens passent la frontière pour se joindre aux insurgés. Le général Dwernicki, qui avait obtenu l'autorisation de demeurer en Galicie, a voulu s'assurer s'il n'avait rien à craindre pour sa personne de la part des Russes. Le gouverneur de la Galicie, M. Goluchowski, lui a répondu qu'il ne pourrait lui donner aucune garantie pareille. Voilà où nous en sommes ! L'autorité autrichienne est déjà impuissante à sauvegarder la liberté personnelle de ses propres habitants.

KALISCH, 10 *mai*. — Notre gouverneur, le prince Galiczyn est occupé, depuis son retour de Varsovie, à préparer les appartements pour l'empereur, qui doit arriver ici le 16 mai avec le grand duc Alexandre. Plusieurs autres appartements et maisons sont loués pour les généraux russes et pour d'autres personnages, et l'on parle d'un congrès diplomatique qui doit se réunir ici. Un camp de 15,000 hommes sera établi près de notre ville ; les sapeurs y construisent déjà des baraques. (*Gazette de Breslau.*)

— D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, deux régiments de lanciers autrichiens sont déjà arrivés de l'Italie en Hongrie. Ils étaient le 11 mai dans les environs d'OEdenbourg. Quant aux Russes, la même correspondance dit que le 15 mai on s'attendait à l'arrivée, à Gœding, d'un corps russe de 30,000 hommes et que ce corps devait marcher le 15 mai vers Holitsch pour de là se porter par Tyrnau et Szered à Neutra en tournant Presbourg. Un combat a du avoir lieu entre OEdenbourg et Raab le 11 mai. On n'en connaît pas encore les détails, ce qui est certain c'est que l'armée autrichienne s'est mise en mouvement. D'après d'autres rapports, les troupes hongroises se concentraient à Hochstrass, entre Wieselbourg et Raab, de même qu'à Klein-Zell.

AUTRICHE.

VIENNE, 14 *mai*. — L'empereur, qui, à ce qu'on disait, était parti pour Presbourg afin de prendre le commandement de l'armée, est de retour depuis avant-hier.

— Nous lisons dans les *Feuilles autrichiennes* :

« Le transport des troupes auxiliaires russes par le chemin de fer du Nord est arrêté, et, par conséquent, on a révoqué les dispositions ordonnées à Olmütz concernant leur entretien.

Le plan de Gœgey de faire une invasion dans la Galicie et dans le grand-duché de Posen est probablement la cause de ce contre ordre. Une colonne russe s'arrêtera en Silésie pour y attendre des renforts. »

— La forteresse de Theresienstadt en Bohême est mise en état de siége. On s'attend à une mesure pareille à l'égard de la forteresse de Koniggraetz.

— On arme la forteresse d'Olmütz pour la garantir, d'un côté, de la Hongrie, et de l'autre, de l'Allemagne. Par ce motif, l'Université de cette ville est fermée, et les bureaux de l'adminitration publique sont transférés dans une autre ville. (*Wanderer.*)

Bohême. — PRAGUE, 11 *mai*. — Les agents du gouvernement répandent divers bruits pour justifier la mise en état de siége de notre ville. On parle de la découverte d'une conspiration du comité démocratique de Leipsick, des émigrés polonais et de beaucoup d'habitants de Prague contre le gouvernement autrichien. On a arrêté jusqu'aujourd'hui vingt-sept personnes ; les papiers de la *Slovanska Lipa* et ceux d'une autre société composée d'étudiants ont été saisis, et on a trouvé un dépôt d'armes chez deux capitaines de la garde nationale et deux canons chez un serrurier. Les troupes sont consignées dans leurs casernes, et les hauteurs de la ville sont garnies de canons.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

— On lit dans le *Narodni nowiny* (Nouvelliste du pays), n° 108 :

« Voici un exemple de la justice du gouvernement des Habsbourg sous le régime constitutionnel. M. André Jakubowski, né en Galicie, après avoir passé dix-huit ans d'exil en France, profitant de l'amnistie autrichienne de 1848, retourne dans ses foyers, où il vit paisiblement. Après le bombardement de Lemberg, plusieurs refugiés en sont expulsés, tandis que M. Jakubowski, comme natif de la Galicie, obtient la permission officielle d'y rester. Quelques semaines après, un ordre de la police de Lemberg lui enjoint de partir immédiatement à ses frais, soit en France, soit en Angleterre, et déclare que, s'il n'a pas de moyens, il sera transporté par force en Amérique. Il obéit sans murmurer, et dit vouloir s'en aller en France ; mai en chemin pour sa destination il est arrêté avec un grand nombre de ses concitoyens à Cracovie, et conduit à Teheresienstadt par le chemin de fer. C'est le lieutenant Ressek du 54e régiment qui commandait l'escorte militaire pour la surveillance de ces infortunés proscrits. En attendant à Trebowé, au changement de wagons, M. Jakubowski aperçoit que sa malle, où il a gardé quelques milliers de francs, vient de disparaître. Vainement il s'en plaint aux autorités sur le lieu même et à Prague, car on veut absolument qu'il soit transporté avec beaucoup d'autres Polonais en Amérique comme *n'ayant pas de moyens*. Nous avons été témoins oculaires de cette criante injustice. M. Jakubowski est un homme tranquille et assez bien connu à Paris. C'est une petite scène de la grande tragédie polonaise. »

ETATS GERMANIQUES.

BOURSE DE FRANCFORT DU 16. — Les fonds ont subi une forte baisse et il s'est fait peu d'affaires.

Autriche. 5 p. 0/0 75 A ; 4 p. 0/0 56 7/8 A ; 3 p. 0/0 42 1/2 A ; 2 1/2 p. 0/0 38 1/2 A ; banque 1190 A ; emprunt 1834, 135 A ; emprunt 1839-79 1/4 A.

Hollande, intégrales 2 1/2 p. 100 50 A.

Belgique, obligations 4 1/2 p. 0/0 85 5/8 A.

On est certain que l'archiduc Jean donnera sa démission et l'on se propose de nommer à sa place une régence composée de MM. Gagern, Raveaux et Schoder. La droite est disposée à donner son assentiment à cette mesure. La régence prendra sous sa direction le mouvement du Palatinat et déclarera les provinces rhénanes soumises immédiatement à l'empire jusqu'à ce que la Prusse condescende à se rallier à la Constitution allemande votée par l'Assemblée.

— On annonce de Mayence que la nuit dernière plusieurs sous-officiers prussiens et autrichiens ont quitté leur garnison pour se rendre dans le Palatinat et y servir la cause du Peuple.

— On écrit de Worms que les insurgés ont pris sur le Rhin un bateau prussien qui était chargé de munitions de guerre.

L'Assemblée nationale a adopté dans sa séance d'aujourd'hui une résolution, qui déclare l'ordonnance du roi de Prusse rappelant les députés prussiens siégeant à Francfort, non obligatoire pour ces députés.

BADE. — La *Gazette de Carlsruhe* du 15 mai, l'organe du gouvernement provisoire, annonce que ce gouvernement restera à la tête du pouvoir jusqu'à ce que le Peuple ait décidé sur la forme à donner à la future administration. Struve, Sickler et Blind dirigent l'insurrection dans l'Oberland et ont formé un ministère provisoire. On dit que le gouvernement provisoire a reçu une somme de 200,000 florins que les insurgés auraient trouvé dans la caisse du détachement des soldats qui escortaient le prince Frédéric de Bade. Le gouvernement provisoire doit se rendre à Manheim pour se rapprocher de la ligne des opérations militaires qui auront lieu sur les bords du Necker où l'on dit que les troupes prussiennes vont déboucher. On a fait partir par le chemin de fer un corps d'artillerie destiné à élever une batterie à l'angle formé par l'embouchure du Necker dans le Rhin.

PRUSSE.

BOURSE DE BERLIN DU 16. — Emprunt volontaire 101 1/2 A ; obligations 3 1/2 p c. 79 A ; obligat. de la soc. de comm. marit. 99 3/4 A ; russes Rothschild 105 1/2 A ; oblig. polon. de 500 72 ; Oblig. polon. de 300 97 1/4.

17 mai. — Le gouvernement prussien a envoyé aux membres du corps diplomatique une circulaire dans laquelle, en expliquant l'entrée des troupes prussiennes dans le Jutland par la nécessité de compenser les pertes qu'a essuyées par mer le commerce allemand, et de sauvegarder l'honneur de l'armée, il proteste de son désir de voir se rétablir la paix et annonce qu'il a engagé le Danemarck à envoyer dans ce but un plénipotentiaire à Berlin. La médiation anglaise pour la conclusion de la paix n'est pas abandonnée et un courrier de cabinet s'est déjà rendu à Copenhague pour proposer un armistice.

— Le magistrat de la ville de Kœnigsberg a convoqué une sorte de diète communale à l'instar de celle de Cologne. Le gouvernement s'y est opposé. Malgré la défense, la réunion a été ouverte le 12 mai sous la protection de la garde bourgeoise en armes.

ELBERFELD, 15 *mai*. — Le comité de sûreté a nommé M. Mirbach commandant supérieur de la force armée et a ordonné de n'arborer que le drapeau tricolore allemand. On travaille toujours ici à fortifier les barricades et on invoque l'assistance des communes voisines. On dit que les troupes prussiennes commencent à entourer Elberfeld.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 18 *mai*, *fonds publics*. — Les consolidés ont ouvert aujourd'hui à 91 3/8 ; 91 5/8 pour compte et comptant ; ils ont fermé à 91 5/8 pour compte.

La plus grande partie de la séance du 18, dans la chambre des lords et la chambre des communes, s'est passée en interpellations peu importantes par rapport aux affaires de Rome, de Sicile et de la Hongrie.

Le correspondant du *Times*, dans une lettre datée de Palo le 9 mai, dit que le général Oudinot est sérieusement malade depuis sa malencontreuse attaque sur Rome. Il a continuellement la fièvre, et quoiqu'il ait été saigné trois fois, et très bien saigné, il n'est pas encore en état de reprendre son service.

Il dit que le Peuple est disposé à mourir plutôt que de se soumettre au gouvernement des cardinaux, mais le pape paraît ne pas être moins obstiné, il déclare solennellement qu'il aimerait mieux passer le reste de sa vie dans sa retraite actuelle que de céder à aucune de leurs demandes, et les cardinaux se maintiennent dans cette résolution.

A Rome, l'enthousiasme est unanime et extrême ; cette exaltation est augmentée par l'obstination du pape et par l'heureuse résistance faite aux Français le 30 avril. Leur animosité contre les ecclésiastiques est sans bornes ; il y a quelques jours, trois ou quatre prêtres qui osèrent paraître en public pour les narguer, furent massacrés en plein jour, et leurs corps coupés en morceaux et lancés dans le Tibre.

— Il paraît que lord Elgin, le gouverneur-général du Canada, demande son rappel.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 18 et 19 *mai*. — Le journal la *Nation* contient un article remarquable sur le mouvement des idées dans les diverses armées européennes :

Sous l'empire, un seul cri était poussé par l'armée : Vive l'empereur ! Cela voulait dire : Vivre le maître ! Et cependant les braves dont la poitrine ne contenait que ce cri étaient les enfants de cette République qui, sur les ruines du monde féodal, venait de proclamer la liberté universelle de la pensée !

Mais pour le soldat ce mot encore n'était qu'un rêve. Il fallait que février 1848 vînt le réaliser, en faisant du soldat un homme et un citoyen, en l'armant du droit de suffrage. La réaction française, on l'a vu, a compris la portée d'un pareil droit accordé à l'armée, d'une telle subversion de toute idée de l'ordre ancien. Elle qui comptait, pour le renversement de la République, sur l'obéissance du sabre, en voyant ce sabre raisonner, se mêler à la chose publique, en voyant cette baïonnette prendre sa part de la souveraineté populaire, que n'a-t-elle pas tenté pour discipliner la liberté nouvelle, pour rendre le militaire émancipé à son obeissance passive dans l'exercice du droit souverain !...

..... Les élections qui, pour le moment, agitent tant la France, ont appris aux armées européennes des devoirs nouveaux, lu ont jeté des idées nouvelles.

— La retraite de M. Léon Faucher inspire à l'*Emancipation* la réflexion suivante :

« On ne voit plus de partis politiques périr en combattant. Les partis se suicident ou donnent tout bonnement leur démission. L'abaissement est universel. Les soldats abandonnent leurs chefs, les chefs abandonnent leurs soldats. On ne cherche plus à vaincre. On ne travaille qu'à toucher, qu'à attendrir ses ennemis, ou bien qu'à les corrompre.

— La chambre des représentants a terminé avant-hier la discussion des articles du projet de loi sur les boissons distillées.

Les articles du projet ont été adoptés tels qu'ils avaient été présentés par le gouvernement. Les amendements de la section centrale ont tous été écartés.

Le vote sur l'ensemble du projet a été renvoyé à aujourd'hui.

AMERIQUE DU SUD.

MONTEVIDEO. — Nous reproduisons d'un journal de Liverpool l'extrait suivant d'une lettre particulière datée de Montevideo, 4 mars : « Depuis ma dernière, M. Southern, ministre britannique à Buenos-Ayres, conjointement avec l'amiral français Lepredeur, a secrètement signé une convention de paix avec le général Rosas ; lui accordant ce qu'ils ont refusé depuis six ans, et promettant que, autant que possible, ils lui livreront les défenseurs de Montevideo. On dit que cette affaire scandaleuse et inexcusable a été tramée et conduite de la manière la plus secrète par lord Palmerston et le général Cavaignac. Le gouvernement est déterminé à résister jusqu'à la dernière extrémité. Les affaires sont stagnantes, nous ne pensons à rien qu'à nous battre, ce qui est devenu pour nous une habitude après six ans de lutte.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

Séance du 19 mai.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre écrite par le citoyen Léon Faucher, ex-ministre de l'intérieur, qui demande la nomination d'une commission spéciale, aux termes de la loi du 10 juillet 1848, pour examiner le compte des dépenses secrètes du ministère de l'intérieur depuis l'entrée du citoyen Léon Faucher aux affaires jusqu'au 16 du présent mois.

Cette commission sera nommée dans les bureaux.

L'Assemblée a adopté hier les trois premiers articles d'un projet de loi sur le timbre des effets de commerce.

Sur les articles 4 et 5 la minorité de la commission propose un amendement qui est appuyé par les citoyens Davy et Valette, et combattu par les citoyens E. Leroux, rapporteur, et Gouin.

LE CIT. FAVRAU. Je viens demander l'ajournement de la discussion du projet de loi ; l'Assemblée me paraît trop préoccupée pour discuter une loi de cette importance.

LE CIT. É. LEROUX, rapporteur, ne s'oppose pas à l'ajournement, qui est mis aux voix et prononcé.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à suspendre pendant trois mois, dans le département de la Seine, les dispositions de l'article 67 de la loi du 22 mai 1831, sur la garde nationale.

LE CIT. LEGEARD DE LA DYRIAYS demande également l'ajournement de ce projet, ainsi que des autres projets à l'ordre du jour. (Appuyé.)

LE CIT. GOUDCHAUX. L'ajournement a pu avoir lieu pour un projet de loi sur lequel l'Assemblée n'était peut-être pas assez éclairée, mais pour le projet qui vient ensuite à l'ordre du jour, il soulève une question politique sur laquelle nous sommes tout prêts à discuter. (Rumeurs diverses.)

LE CIT. MARECHAL. Je crois que l'Assemblée ne peut s'occuper que des lois qu'elle peut mener à bonne fin, et je ne crois pas que celle dont il est question soit de ce nombre. (Interruption à gauche.)

LE CIT. CHARRAS. L'urgence a été déclarée. (Non ! non !)

LE CIT. MARECHAL. Je répète que nous ne sommes pas d'ailleurs dans une position telle que nous puissions discuter cette loi. Il y a dans cette chambre un grand nombre de membres dont la position est incertaine. On parle d'urgence ; je dis que cette urgence n'a pas été prononcée, car l'Assemblée n'a pas même été consultée. Or, l'Assemblée ne doit faire que des lois urgentes. (Interruption à gauche.) Il est de la dignité de l'Assemblée de ne pas remuer les passions politiques. (Nouvelle interruption.)

LE CIT. LAUSSÉDAT. Il est impossible que l'Assemblée se laisse entraîner par les considérations qu'on vient de développer. C'est une fin de non recevoir contre la loi. (Oui ! oui !) On vient dire qu'il n'y a pas urgence, il y a toujours urgence à faire cesser l'arbitraire. La loi a été présentée par le gouvernement ; il était dans l'arbitraire sciemment. Il en fait l'aveu. Eh bien ! il aurait dû rentrer le plus tôt possible dans la légalité ; il ne l'a pas fait. Il y a un projet, il faut qu'il soit discuté.

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN. Il est évident que nous ne pouvons discuter utilement le projet en discussion ; nous n'en aurions pas le temps. Nous pourrions faire une première lecture, et ce serait tout...

Voix.—Et l'urgence !

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN. Nous avons parmi nous un grand nombre de membres qui savent qu'ils ne sont pas nommés. (Bruit.) Un grand nombre de représentants sont décidés à ne pas voter. (Interruption.) C'est un fait que je constate. Il est certain qu'un grand nombre de membres ne seront pas renommés... ils ne veulent plus voter. (Bruit.)

LE CIT. CL. THOMAS. Si l'Assemblée adoptait les opinions du préopinant, l'Assemblée ne trouverait rien autre chose à faire qu'à se retirer. Nos pouvoirs nous sont conservés jusqu'au dernier moment. Nous devons en user.

Je reviens à la question principale...

Sous une république, c'est une grande faute que de donner de tels pouvoirs à un homme.

Est-il un seul de vous qui ne convienne qu'un fonctionnaire dont la position a été si souvent discutée, si souvent blâmée, qu'un tel fonctionnaire voie son caractère infirmé physiquement et moralement.

J'espère que nous n'aurons plus à redouter de ces grandes guerres civiles qui désolent une cité ; car le peuple est assez fort aujourd'hui pour imposer sa volonté. Mais enfin, s'il s'élevait quelque danger contre la République et contre la liberté, croyez-vous que cet homme serait assez fort pour diriger la défense ? Un homme qui a été blâmé n'aurait pas assez de force pour cela ! Un chef militaire, dans ces conditions, doublerait la force de l'insurrection, et si cette insurrection éclatait, vous seriez forcés de changer les conditions du commandement.

Je vous demande, au nom du principe d'ordre, au nom des intérêts de la République et de la liberté, je vous prie de faire cesser cette situation.

LE CIT. TRACY. En l'absence du ministre de l'intérieur, je crois devoir prendre la parole au nom du gouvernement. L'honorable citoyen Clément Thomas a dit que la situation infirmait la puissance morale du général Changarnier. Dégageons donc la question ; arrivons au fait, à la question légale. Le gouvernement lui même a reconnu qu'il en sortait, puisqu'il a demandé une suspension à la loi de 1831. Mais toutefois il y a des précédents ; car tout le monde sait qu'un maréchal de France est toujours en activité. (A la question !)

La garde nationale a été autrefois commandée par un maréchal de France. (Assez !) Il s'agit de savoir s'il n'est pas indispensable de ne rien changer aux mesures prises dans des circonstances difficiles.

J'ai eu l'honneur de commander une légion de la garde nationale et j'ai reconnu la nécessité d'un commandement unique pour l'armée et la garde nationale (Interruption). Quant à moi, je n'hésite pas un instant à prolonger les pouvoirs du général Changarnier (Bruit). Sous peu de jours une Assemblée pourra être saisie de la question.

LE CIT. PRÉSIDENT. Jusqu'à un vote de l'Assemblée il ne peut être question ici que de la question d'ajournement. (Murmures à gauche.)

LE CIT. GOUDCHAUX. Il y avait deux questions bien distinctes, la question financière et la question politique. La question financière a été tranchée lors de la discussion du budget. Reste la question politique.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ajournement de la loi.

LE CIT. LEBRETON. Je demande le scrutin de division.

A GAUCHE. Et nous aussi nous le demandons !

On procede au scrutin.

Voici le résultat :

Nombre de votants,	548	
Majorité absolue,	275	
Bulletins blancs,		254
Bulletins bleus,		294

L'Assemblée n'adopte pas l'ajournement. (Bravo ! bravo !)

En conséquence, l'Assemblée commence la discussion.

LE CIT. PRÉSIDENT rappelle à l'Assemblée que la commission a proposé le rejet du projet.

La parole est donnée au citoyen président du conseil (Profond silence.)

LE CIT. O. BARROT, président du conseil, Citoyens, en présence du vote qui vient d'être émis par l'Assemblée, je me demande si la discussion peut être engagée utilement, sérieusement, je me demande si même elle est possible, car, je le vois, je m'étais trompé sur le vote précédent, par

lequel vous avez décidé que le temps matériel manquait à la discussion de la loi.

Je croyais qu'en présence de cette objection capitale, le temps nous faisant défaut, il n'y avait plus à entamer de discussion. Je croyais que lorsqu'on avait repoussé la mise à l'ordre du jour, ce vote avait une signification. Ramener aujourd'hui la question, c'est discuter en présence d'un rejet anticipé ; c'est ce qui m'a fait demander tout-à-l'heure si la discussion pouvait être sérieuse. Elle ne l'est pas, elle ne peut pas l'être; elle est d'avance terminée par un vote fatalement acquis sur lequel personne ne peut revenir.

Vous comprenez combien le gouvernement doit hésiter à vous demander la prolongation d'un état de choses que vous venez de condamner. Et en effet, pourquoi, au moment de nous séparer, viendrais-je engager une discussion passionnée? Je ne puis donc faire qu'une chose, sauvegarder la responsabilité du pouvoir, poser la question et la laisser résoudre.

On vous propose la modification temporaire d'une loi existante; la légalité est mise de côté. Le gouvernement vous dit : Dans les circonstances où nous sommes, il est nécessaire que la force publique, à Paris, soit concentrée, et lorsque nous affirmons cela dans la connaissance profonde que nous avons des faits, on nous répond par des paroles de défiance; c'est donc une question de confiance entre nous. (A gauche : Non! non!)

Cela ne peut pas être une question de légalité. (A gauche : Si! si!)

Raisonnons un moment. Vous reconnaissez-vous le pouvoir de faire explicitement ce que vous avez fait implicitement lorsque nous sommes arrivés au pouvoir et que vous nous avez accordé cette centralisation de forces militaires dont vous ne voulez plus aujourd'hui? Ne parlez donc pas de légalité; la légalité, vous l'avez mise de côté, comme nous; vous en avez senti, comme nous, la nécessité.

Parlez-moi de sûreté, de sécurité, à la bonne heure; mais ne me parlez pas de légalité, car alors vous cherchez à échapper à votre responsabilité ; mais vous n'y échapperez pas, elle pèse sur vous, car vous l'avez voulu.

La question est donc nettement posée.

LE CIT. LIOUVILLE. Vous violez la loi en attendant!

LE CIT. O. BARROT. Que si, au contraire, vous croyez que la Constitution, la liberté, n'ont rien eu à souffrir des garanties profondes données à la sécurité publique, vous ne devez pas craindre de laisser au pouvoir ce gage qu'il vous demande de lui continuer.

Je ne suis monté à la tribune que pour poser la question; je l'ai posée; j'ai dégagé ma responsabilité : que l'Assemblée prononce.

LE CIT. LIOUVILLE. Je n'ai jamais abusé de la tribune; je n'ai jamais demandé la parole et je n'ai jamais interrompu. Aujourd'hui j'ai été cause d'une interruption; j'ai dit : En attendant vous suspendez l'exécution des lois! (Bravos à gauche.) Il ne me convient pas, à moi, de vous donner un bill d'indemnité. (Tonnerre d'applaudissements à gauche.) Je n'ai que cela à dire, la loi est violée ou suspendue, c'est la même chose, et vous venez nous demander de la suspendre! c'est une ironie. (Interruption.)

LE CIT. CRÉMIEUX se prononce contre l'ajournement. Une loi existe, dit-il, qui défend qu'un tel pouvoir existe dans une seule main ; il faut revenir à la légalité; il y a assez longtemps qu'elle est violée.

LE CIT. PERRÉE. Je viens combattre les conclusions de l'honorable citoyen Crémieux. (Mouvement d'étonnement à gauche.) Citoyens, vous ne croirez pas du moins que je viens faire ici de la tactique électorale.

Je suis un des premiers qui ont appelé l'attention de l'Assemblée sur l'illégalité de la position qui avait été faite au citoyen Changarnier, mais je ne crois pas que l'Assemblée doive adopter les conclusions de la commission.

Citoyens, ce n'est pas huit jours avant le moment où une nouvelle chambre va se réunir que nous devons ébranler un cabinet... (Vives rumeurs à gauche.)

Quand il a fallu attaquer le gouvernement, j'ai été un de ceux qui se sont mis en avant; mais le renverser huit jours avant la réunion de l'Assemblée législative, pour ma part, je ne le ferai pas, et je ne conseille pas à l'Assemblée de le faire.

LE CIT. GRÉVY, rapporteur. On prétend que l'Assemblée étant près de son terme ne doit pas résoudre une question aussi grave. Pour ma part, je crois, au contraire, qu'elle ne doit pas léguer à l'Assemblée législative une situation illégale.

Je le déclare au nom de la majorité de la commission, il n'y a pas eu dans sa proposition une pensée de défiance contre le pouvoir; mais le gouvernement a fait au commandant de la 1re division militaire une situation dont il ne peut pas même répondre, car il lui a permis de disposer des forces qu'il commande sans en rendre compte à personne pendant vingt-quatre heures.

Nous avons engagé les citoyens ministres de nous déclarer s'il y avait des faits graves qui leur parussent rendre nécessaire le maintien de cette concentration de pouvoir, et aucun fait ne nous a été articulé; aujourd'hui, les apparences sont absolument contraires à la pensée du trouble; de qui pourrait-on craindre un appel à la violence?

Ce ne peuvent pas être des partis qui en appellent au suffrage universel qui aient la pensée de s'insurger contre le résultat de ce suffrage.

Et quand même des troubles seraient à craindre, serait-ce une raison pour réunir plusieurs mois à l'avance les deux commandements? Les hommes spéciaux nous on déclaré qu'il suffirait de faire cette réunion au moment de descendre dans la rue.

Nous avons traversé des temps pires, je l'espère, que ceux qui nous restent à traverser: en juin, par exemple, a-t on pensé à réunir les deux commandements? (Rumeurs diverses.)

J'ai entendu à cette tribune adresser des reproches bien vifs au citoyen Cavaignac, mais personne ne lui a reproché d'avoir tardé à réunir les deux commandements.

Voilà, citoyens, les raisons qui ont déterminé votre commission à vous proposer de mettre un terme à une violation de la loi.

J'ajoute que si l'Assemblée adoptait le projet, la suspension de la loi durerait plus de trois mois, car l'Assemblée nouvelle serait occupée plus longtemps par les travaux préparatoires et par sa constitution intérieure.

LE CIT. LACROSSE, ministre de l'intérieur par intérim, combat les conclusions de la commission.

LE CIT. CL. THOMAS. Je regrette qu'aucun des membres qui ont fait partie de commission exécutive n'ait pris la parole pour répondre à certaines allégations du ministre de l'intérieur. Ce ministre a dit qu'avant juin, il y avait eu confusion dans les commandements militaires. Ce n'était pas là où était la confusion, elle partait des autorités civiles, qui, toutes, avaient le droit de requérir la force armée.

On vous demande la concentration du commandement militaire, en vous citant les événements de juin. Elle n'a pas eu lieu; la garde nationale avait son commandant, les troupes le leur. Pour réunir les forces militaires, il n'est pas nécessaire qu'elles soient sous un même commandement avant ce moment arrivé.

LE CIT. GRÉVY, rapporteur. La conclusion du discours du citoyen ministre de l'intérieur est que l'article 67 de la loi de 1831 doit être abrogé; cette abrogation, c'est la continuation indéfinie d'un pouvoir militaire qui n'existait pas même sous la monarchie.

Le temps des émeutes est passé; la République court des dangers d'ailleurs; elle ne doit plus craindre l'insurrection mais elle doit redouter les coups d'Etat militaires, qui sont le véritable danger des républiques. (Sensation.)

LE CIT. O. BARROT, président du conseil. Je n'aurais pas prolongé ce débat sans les dernières paroles du rapporteur de la commission. Ces paroles sont d'une haute gravité; elles donnent au débat une signification telle que, par votre vote, vous auriez été au-devant d'un coup d'Etat militaire.

Voix à gauche : Oui! oui! (Interruption.)

LE CIT. O. BARROT. Lorsqu'une question est ainsi posée, lorsqu'un vote est ainsi expliqué, il n'est pas permis à un gouvernement de garder le silence, sans faire entendre des protestations énergiques contre une pareille accusation...

Vous m'assignez un rôle bien étrange : vous supposez que tant que je resterai sur ces bancs, le pays aura à craindre de ces événements qui font une révolution...

Il y a eu un jour où le gouvernement, averti par des symptômes évidents, palpables, irrécusables, a dû avoir le devoir, comme il en a le droit, de pourvoir à la sécurité publique ; il y a eu un jour où il a fallu jeter dans la rue un grand déploiement de forces militaires, déploiement rapide, énergique, pour étouffer dans son germe la sédition.

Voix de la gauche : Jamais!

A droite : Si! si! (Long tumulte.)

LE CIT. O. BARROT. Il y a eu un jour semblable, nous le savons tous, tous ceux qui veulent le savoir. Les hommes politiques qui sont chargés du maintien de l'ordre, de la paix publique, sont souvent dans une singulière et bien triste situation. Ils sont alternativement dans cette position ou d'avoir à répondre des mesures préventives qu'ils ont prises, ou à se justifier des mesures répressives que la nécessité des circonstances les a obligés à accomplir... (Vive approbation à droite.)

De ces deux responsabilités, j'aime mieux la première... (Vifs et nombreux applaudissements.) et je la prends solennellement vis-à-vis de mon pays... (Approbation vive et prolongée.)

Je pose la question ainsi :

Est-ce qu'il y a un homme de bonne foi qui mette en doute que Paris, ce foyer qui rayonne sur toute la France, renferme des éléments dangereux pour l'ordre, pour la paix publique? Est-ce que tout le monde n'a pas pu lire, comme nous, dans ces manifestes qui jonchent la grande ville, dans ce tocsin qui ne cesse de sonner... (Longue interruption; approbation.)

Une voix.—Lisez la presse royaliste.

LE CIT. O. BARROT. Je ne demande qu'une chose, je la demande à tous; je demande de décider, la main sur le cœur, si le danger est pour la liberté ou pour l'ordre public...

Voix à gauche.—Pour la liberté!

LE CIT. O. BARROT. Pour la liberté!

Quelques voix.—Oui! oui!

LE CIT. BARROT. Pour la liberté, le lendemain même du jour où la France entière... (A gauche : Oui! oui! le lendemain.—A droite : Non! non! pour l'ordre public.—Longtemps ces cris se heurtent. — L'interruption et le tumulte se prolongent.)

LE CIT. O. BARROT, tourné vers la gauche. Ah! croyez bien que ce n'est pas volontairement que je dis ces choses; croyez bien qu'il a fallu que j'y sois forcé par les dernières paroles du rapporteur de la commission. Mais la question ainsi posée, nous l'acceptons et nous disons :

Oui, il y a dans la situation la nécessité de pourvoir à la sécurité publique. Les hommes d'Etat raisonnent sur cette situation, et, dans leur conscience et leur bonne foi, ils la résolvent par l'affirmative.

Mais cette question, elle vous a été posée à vous-même, Assemblée nationale, dans les mêmes termes, il y a cinq mois, et sous l'impression du cri de votre conscience, vous l'avez résolue comme nous. Aujourd'hui, je vous demande de la résoudre encore de même; qu'a donc d'étrange cette demande, et qui de nous a changé?

Ah! ne vous repentez pas de ce que vous avez fait.

Malgré bien des éléments discordants, malgré bien des discussions irritantes, malgré bien des dissidences, vous avez par ce vote de votre conscience, assuré au pays cinq mois de sécurité; par cette décision sage et patriotique, vous avez vu la confiance renaître, la société se ranimer, toutes les valeurs mobilières se remettre en circulation, le crédit reprendre, toutes les sources enfin de la prospérité publique se rouvrir.

Ces beaux, ces magnifiques résultats, après tant de secousses, après tant d'orages, vous en avez été complices, vous en jouissez comme vous en faites jouir la France. Ne marchandez donc pas des forces à la sécurité, car c'est la force qui vous a sauvés, qui a sauvé la France. (Vive et longue approbation.)

Ce discours est suivi d'une longue agitation.

LE CIT. GRANDIN monte à la tribune. Il soutient que le rejet du projet de loi, au lieu de rassurer le commerce, porterait le trouble dans les affaires; il affirme avoir été informé qu'il y aveit eu un complot pour envahir l'Assemblée dans l'avant dernière nuit, et il engage l'Assemblée à voter pour l'ordre et non pour le désordre. Son discours est presque à chaque mot accueilli par les interruptions et les murmures partis de la gauche.

L'Assemblée passe au scrutin de division sur les conclusions de la commission tendant au rejet ; le scrutin a lieu sur la tribune.

Voici le résultat de cette opération :

Nombre des votants,	503
Majorité absolue,	252
Pour,	293
Contre,	210

En conséquence, les conclusions de la commission à fin de r jet du projet de loi sont adoptées.. (Sensation prolongée.)

LE CIT. GÉNÉRAL LEBRETON annonce à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à quelques aménagements dans la salle des séances. L'architecte est prêt, et il affirme qu'en travaillant jour et nuit, il lui suffira des journées de jeudi, vendredi, samedi et dimanche pour terminer ces travaux. Il propose à l'Assemblée de décider qu'elle ne siégera pas pendant ces quatre jours.

LE CIT. JULES SARRANS s'oppose à cette proposition; il soutient que l'Assemblée ne doit pas cesser de siéger un seul jour.

LE CIT. O. BARROT déclare que le gouvernement, tant que l'Assemblée siégera, sera toujours prêt à répondre aux communications de l'Assemblée; mais, ajoute-t-il, nous avons à remplir des devoirs très étendus : nous avons l'exposé de la situation du pays à presenter, et quels que soient notre bonne volonté et notre zèle, le temps nous manque, et nos forces ne peuvent suffire à tout.

Après quelques mots du citoyen Flocon, qui ne veut pas d'interruption dans les séances, l'ordre du jour sur l'incident est mis aux voix; il est adopté à une grande majorité.

La séance est levée à 7 heures.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* ;

Par un arrêté du président de la République, rendu le 16 mai 1849, sur le rapport du ministre de la marine, ont été nommés, savoir :

Au grade d'enseigne de vaisseau (pour prendre rang à dater du 16 avril 1849) : MM. Roustan (Honoré-Lucien), Abraham (Laurent-Honoré), Bégrand (Jean-Joseph), premiers maîtres de timonnerie de 1re classe.

Au grade d'aspirants de 1re classe (pour prendre rang à dater du 1er septembre 1847) : MM. Jehenne (Louis-Auguste), aspirant de 2e classe (pour prendre rang à dater du 1er septembre 1848) : Aragon (Edouard-Louis-François-Auguste), aspirant de 2e classe.)

—Le ministre de la marine et des colonies, d'accord avec le ministre des finances, transmet aux administrations coloniales les instructions nécessaires pour la répartition des 6 millions en numéraire de l'indemnité payable trente jours après la publication, dans chaque colonie, de la loi du 30 avril 1849.

Les créanciers qui ont des droits à faire valoir doivent se hâter d'envoyer leurs titres dans les colonies pour faire signifier leurs oppositions, soit sur l'indemnité en argent, soit sur l'indemnité en rentes, entre les mains du trésorier de chaque colonie, qui, seul, a qualité pour les recevoir et y donner une suite utile.

— On lit dans la *Patrie* :

« Nous apprenons que le procureur général près la cour d'appel fait citer directement le gérant du *Peuple* devant la Cour d'assises sous prévention des quatre délits suivants :

» 1° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République ;

» 2° Excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres;

» 3° Provocation au renversement du gouvernement;

» 4° Attaque contre les droits et l'autorité que le président de la République tient des décrets de l'Assemblée. »

— On s'occupe au ministère de la guerre d'un travail ayant pour objet de placer les anciens gardes républicains qui n'ont pas pu être compris dans ce corps par suite de sa nouvelle réorganisation. (*Patrie*.)

—Le banquet des blessés et combattants de février, auxquels s'étaient joints bon nombre de démocrates, a eu lieu dimanche dernier, barrière de l'Ecole, chez le citoyen Herfort.

— Hier matin, 17, une première colonne du 6e régiment d'artillerie a été mise en route pour La Fère d'après un ordre ministériel arrivé la veille. Le 7e régiment en garnison à La Fère vient prendre la place du 6e à Vincennes. Cette brusque mesure paraît être le résultat d'un rapport fulminant du général Courtigis, commandant de cette place, sur certaine scène de caserne dans laquelle son zèle anti-socialiste aurait légèrement compromis, dit-on, l'autorité de ses épaulettes.

—Le général de division du génie Vaillant est parti pour Civita-Vecchia ces jours derniers, accompagné du colonel Niel, du 3e régiment de l'arme, et d'un capitaine. (*Débats*.)

— M. le colonel de Tinant est parti, il y a trois jours, chargé d'une mission du gouvernement pour l'armée d'Italie. M. de Tinant attendra à Marseille ses dernières instructions.

— On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« L'auteur de la *propriété c'est le vol*, M. P.-J. Proudhon, qui est parvenu jusqu'ici à se soustraire à l'exécution des mandats décernés contre lui, s'est vu serré, hier, de très près par les agents de M. le préfet de police, et a failli être appréhendé au corps à Choisy-le-Roi. »

— M. l'abbé Sibour est nommé vicaire général archidiacre du diocèse de Paris, en remplacement de M. Jacquemet, évêque nommé de Nante . M. l'abbe Sibour ne s'est pas représenté à l'Assemblée législative. (*Moniteur*.)

— On lit dans *l'Impartial* de Besançon du 16 mai :

« Des désordres assez graves ont eu lieu dimanche à Arbois à l'occasion des élections. Les rixes menacant de prendre un caractère sérieux, un détachement de cuirassiers a été envoyé de Dole pour les prévenir. »

— On écrit de Gibraltar, le 26 avril :

« *L'Olympio*, capitaine Isnard, venant de Marseille pour la rivière de Gambie, a fait naufrage dans la nuit du 22 sur les roches, au sud d'Algésiras. »

—Les dernières nouvelles de Californie sont du 3 mars :

Près de cinquantes navires, partis de différents points du Pacifique, sont entrés à San-Francisco dans la dernière semaine de février, chargés de marchandises de toutes sortes. Le marché est abondamment fourni. La poudre d'or se vend à 14,50 et 15 dollars l'once.

On s'occupait toujours de l'organisation d'un pouvoir à peu près régulier. En attendant le gouvernement définitif, qui sera nommé par le congrès de Washington, des délégués avaient été élus pour composer une administration provisoire. Des *meetings* avaient eu lieu, dans lesquels on avait décidé qu'on s'opposerait à l'introduction de l'esclavage dans ce nouveau territoire acquis à l'Union.

— On écrit de Châlons sur Saône :

« Dimanche, 13 mai, le peuple avait arboré le drapeau rouge au sommet de l'arbre de la liberté, mais les membres du bureau du club n'ont pas tardé à faire comprendre au peuple assemblé qu'arborer en ce moment le drapeau rouge c'était porter atteinte à la constitution, que si le drapeau tricolore doit être abandonné et remplacé par le drapeau rouge, il faut attendre que le *peuple tout entier, représenté par ses mandataires*, l'ait décidé.

»Le peuple châlonnais s'est rendu bien vite à ces raisons, et le drapeau rouge a été descendu par ceux-là même qui l'avaient arboré,

»Aujourd'hui le calme le plus absolu règne dans cette ville. »

— Aujourd'hui, la chambre des mises en accusation a rendu plusieurs arrêts sur des matières politiques. Le *Républicain de Rouen* a été renvoyé à comparaître devant la cour d'assises, pour deux articles dont nous avons annoncé précédemment la saisie.

— Il vient de mourir à Edimbourg une femme qui a siégé pendant plusieurs années au parlement anglais sous le nom de Guillaume Henri Millner. Chose étrange, on n'a jamais soupçonné son sexe. Un procès de la part de ses héritiers fait beaucoup de bruit dans ce moment.

— Ces jours derniers, une patache attelée de deux chevaux traversait le département de la Nièvre. Sur toute la route, les paysans faisaient retentir aux oreilles du seul voyageur que contenait la voiture ces cris significatifs : « Vivent les rouges! A bas les blancs! »

Ces cultivateurs démocrates croyaient faire entendre l'expression de leurs sentiments à quelque royaliste en tournée de candidature.

Mais ce voyageur, qu'on prenait pour un aristocrate, était le montagnard Félix Pyat, qui, à son arrivée à Nevers, raconta comment, grâce à son incognito, il avait surpris les populations nivernaises en flagrant délit de p triotisme. (*Vraie République*.)

— Nous apprenons que le navire *le Chusan* est revenu le 28 avril de l'Afrique, chargé de quantités d'or si grandes qu'elles ne feraient pas honte à la Californie.

—THÉATRE CHOISEUL.—Première représentation de *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques.*

Le Théâtre Choiseul a eu hier une malencontreuse idée. Quelques pièces de bon goût, quelques intrigues bien conduites et surtout bien soutenues par le zèle intelligent des jeunes acteurs l'avaient élevé à un rang distingué parmi les théâtres secondaires. Malheureusement l'appétit vient en mangeant, et il s'est laissé gagner par la manie des revues anti-socialistes.

Les nombreuses représentations de *la Propriété c'est le vol*, des *Femmes saucialistes*, et autres plaisanteries plus ou moins délicates sorties du cerveau de nos Aristophanes modernes ont exercé l'émulation d'un jeune auteur, M. Jules Leprévost. Il a conçu, sous le titre fameux de *Jérôme Pâturot à la recherehe de la meilleure des Républiques*, le plan d'une espèce de revue où il a mis tout ce qu'il avait de fiel dans l'âme, et le malheureux n'en avait guère à tourner en ridicule, de la façon la plus saugrenue et la plus exagérée, les représentants les plus populaires des idées démocratiques, tels que Proudhon, Cabet, Considerant, Pierre Leroux.

Cette bêtise en six tableaux capables de dérouter tout critique qui se sentirait des vellcités d'analyse, a soulevé une tempête de sifflets qui a retenti jusque dans les paisibles échos du passage Choiseul. Le public a fait bonne justice des mauvais calembours, des épigrammes au gros sel et des plaisanteries issues de la compagnie Domange qui faisaient le fond de la pièce, et l'auteur a dû se dire, pour consoler son amour propre : « Il paraît que la salle était remplie de *démoc* et de *soc*. »

Nous y avons pourtant remarqué le rédacteur d'un journal de modes très connu, qui, malheureux défenseur d'une mauvaise cause a jeté sa carte avec fureur à l'un des plus acharnés siffleurs du parterre Du reste, il était le seul a trouver la pièce de son goût. Nous engageons le théâtre Choiseul à renoncer à de telles excursions dans le champ de la politique; les fantasmagories et les sujets de morale qui lui ont tant de fois réussi, lui fourniront l'occasion d'une belle revanche. H. MABIRE.

— Hier lundi, vers quatre heures, le sieur Benjamin Lacroix, ouvrier menuisier, trouva sur la place de la Bourse un portefeuille contenant quatre billets de banque de 1,000 fr.

D'autres papiers, que contenait ce portefeuille, ayant donné à Lacroix la certitude qu'il appartenait à M. Aubry, rue de Richelieu, l'honnête ouvrier s'empressa de se rendre chez cette personne, et lui remit sa trouvaille intacte et sans vouloir accepter aucune récompense. (*Moniteur*.)

— Le général Rybinski qui, comme l'on sait, avait entrepris pour des motifs de santé un voyage à travers l'Italie, et qui sera bientôt de retour à Paris, écrit de Rome que jamais il n'a vu en aucune circonstance autant d'ordre et d'énergique décision. Il dit que l'organisation de la défense est admirable. Les barricades sont formidables et exécutées avec un art supérieur. Il parle du général Avezzana comme d'un homme de génie et destiné à sauver l'Italie. (*Estafette*.)

— Aujourd'hui à l'Odéon, la 6e de *les Bourgeois des Métiers*. Recette forcée. On fait répéter chaque soir la *Ronde des Ouvriers*, dont le motif est déjà populaire.

— Aujourd'hui dimanche, au Château Rouge, grand concert, passe-temps musical, illumination splendide et feu d'artifice. Les jardins reste ont tous les jours ouverts à la promenade. 50 c. d'entrée. Avis aux familles.

— La réouverture du théâtre de la Porte-Saint-Martin aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine, par la reprise de la *Biche aux Bois*, l'un des plus beaux succès de cette grande scène.

— Ce soir aux Délassements-Comiques, la 3e représentation de *Faubourgs de Paris*, vaudeville en cinq actes qui vient d'obt nir à ce théâtre un si brillant succès.

On trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* les cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Prix des deux cartes : 40 centimes en noir et 50 centimes coloriées.

Bourse de Paris du 19 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars. .	85 50	85 50	82 50	83 25	88 80
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	66 »	» »	» »	66 »	71 »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	53 25	53 75	52 10	52 10	54 80
Action de la Banque.	2250 »	2250 »	2100 »	2100 »	2270 »
Obligations de la Ville	1090 »	1090 »	1090 »	1090 »	1090 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	1050 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	60 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	875 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	130 »
Mine de la Grand' Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2750 »	» »	» »	2750 »	2800 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	»	»	Belgique, Emp. 1840..	88	»
Emprunt romain.........	74	»	Belgique, Empr. 1842.	88	»
Emprunt d'Haiti.........	»	»	Belgique, Trois 0/0......	»	»
Espagne, dette active...	»	»	Belgique, Banque (1835)	»	»
Dette diff. sans intérêt..	»	»	Deux 1/2 hollandais....	»	»
Dette passive............	»	»	Empr. portugais 5 0/0..	»	»
Trois 3 0/0 1841.........	»	»	Emprunt du Piémont..	»	»
Dº Dette intérieure.......	»	»	Lots d'Autriche..........	»	»

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	420 »
	Versaille, R. D.	200 »	200 »	192 50
	Versailles, R. G.	157 50	157 50	162 50
	Paris à Orléans,	800 »	750 »	800 »
	Paris à Rouen,	500 »	475 »	525 »
	Rouen au Havre,	» »	» »	265 »
	Avignon à Marseille,	200 »	200 »	200 »
	Strasbourg à Bâle,	100 »	97 50	105 »
	Du Centre,	330 »	330 »	352 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	395 »	395 »	400 »
	Du Nord,	425 »	411 25	430 »
	Paris à Strasbourg,	360 »	357 50	363 75

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 20 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE FRANÇAIS. — Abuffar, Jeune Mari, Il faut qu'une porte soit ouverte.

OPÉRA-COMIQUE. — La Fête du village voisin, la Dame Blanche.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Puritains d'Ecosse.

VAUDEVILLE. — Les Prétendants, l'Ane à Baptiste, J'attend un omnibus.

VARIÉTÉS. — Paix du ménage, Jobin et Nanette, Enfans de troupe, Larifla.

GYMNASE — Elézear Chalamel, l'Hurluberlu, le Bouquet de violettes, Gardée à vue.

THÉATRE MONTANSIER. — La Grosse caisse ou les élections, un Cheveu pour deux Têtes, Cure Pomponne, la belle Cauchoise.

PORTE SAINT-MARTIN.—

GAITÉ. —

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, la Graine de Mousquetaires.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Les Faubourgs de Paris.

THÉATRE-CHOISEUL. — Jérôme Paturot, l'Anguille de Melun. la Barbe impossible.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

CIRQUE-NATIONAL— Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle) — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.

JARDIN-MABILLE. — Bals les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental; tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.

CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanch, Luudi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLEON CHAIX et Ce.